

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

BELMONT-SAINTE-FOI

Etaient présents : Sylviane TISON - Frédéric BRUGIDOU – Myriam CROUZAL - Béatrice GINIBRE –

Charles-Louis ALIBERT-SENS – Thierry ROMANET – Carine LEFRANC – Lilian MARTY – Gilles MAUPIN – Alban SAINT-MARTIN

Absente excusée : Ornella BIAU - **Secrétaire de séance :** Béatrice GINIBRE

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2023

Madame la maire soumet à l'approbation des membres du conseil le compte-rendu de la réunion précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter le conseil municipal, Madame la maire accueille deux personnes dans le public présentes dans le cadre d'un dossier voirie/urbanisme. Les personnes présentes ne souhaitant pas assister à l'ensemble du conseil municipal, Madame la maire propose aux membres du conseil d'examiner ce dossier dans le cadre de la voirie/urbanisme. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier l'ordre des sujets et de traiter ce thème en début de séance.

VOIRIE

Madame la maire passe la parole au 1^{er} adjoint, délégué à la voirie. Frédéric BRUGIDOU présente le projet de restauration d'une grange sur la commune et dont le chemin communal menant au bâti est depuis plusieurs années inaccessible à cause d'une clôture qui ne permet pas d'y circuler normalement. Madame la maire rappelle que les propriétaires desservis par ce chemin ont été plusieurs fois contactés pour libérer ce chemin et de ce fait pouvoir l'entretenir. Ceci n'a jamais été suivi d'effet. Aussi, afin que les services de l'eau et de l'électricité puissent intervenir pour faire les travaux de raccordement, il est nécessaire que le chemin soit totalement accessible et entretenu car actuellement le CU est refusé, l'accès n'étant pas praticable et ouvert. Les pétitionnaires du dossier présents à cette séance ont fait une proposition d'acquisition de ce chemin à la Mairie lors de plusieurs rendez-vous qui se sont tenus les semaines précédentes en Mairie. Madame la maire précise que deux possibilités peuvent être présentées à savoir : 1°) vente du chemin communal encadrée par les Domaines et exigeant une enquête publique avant toute transaction. Cette option indique un délai assez long. 2°) la possibilité de signer un bail emphytéotique de 99 ans. Madame la maire soumet à l'approbation des membres du conseil cette option. L'ensemble des élus du conseil opte pour cette solution. Madame la maire indique qu'elle recontactera les demandeurs après avoir pris contact avec les services concernés et le notaire. Les deux personnes présentes quittent la séance.

Madame la maire propose de reprendre l'ordre du jour du conseil municipal

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 ET COMPTE ADMINISTRATIF

Après présentation du compte de gestion, ce dernier est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le résultat consolidé Investissement/Fonctionnement est le suivant :

Dépenses : 132 620,83 euros

Recettes : 232 197,57 euros

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des élus présents à cette séance.

Après présentation et examen du compte administratif.

➤ L'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à 31 765,64 euros.

➤ Le compte administratif et l'excédent reporté.

Les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité le compte administratif et l'affectation du résultat. L'ensemble des documents présentés sont signés par les membres présents au conseil.

DELIBERATION 04-2023 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 – application de la fongibilité des crédits

Madame la maire explique et informe les membres du conseil des nouvelles dispositions dans le cadre du M 57 concernant les virements de crédits. Après avoir fait lecture de ces dispositions, Madame la maire les soumet à l'approbation des membres du conseil qui approuvent à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION 05-2023 SOLIDARITE SEISME TURQUIE/SYRIE

Madame la maire informe les dispositions prises par l'AMF en collaboration avec une ONG française ACTED pour venir en aide aux populations durement éprouvées. Elle propose un don de 250 euros en rapport avec les aides apportées habituellement aux autres associations. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité. Madame la maire indique que cette association est suivie par l'AMF et que des directives ont été également données par la DGFIP pour verser cette aide.

NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE PROPRIETAIRES

Madame la Maire présente les nouvelles dispositions quant à l'obligation déclarative des propriétaires de bâtis ou non bâtis. Elle présente le texte explicatif des impôts pour cette nouvelle obligation pour tous les propriétaires, suite à la suppression de la taxe d'habitation. Elle indique qu'elle diffusera cette information qui a déjà été transmise aux concernés par la direction des Finances Publiques afin que les habitants soient le mieux informés.

LIGNE FERROVIAIRE LGV

Madame la maire en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMF46 a été informée de la taxe qui sera appliqué sur les impôts fonciers dans le cadre du financement des travaux de la ligne ferroviaire à grande vitesse LGV Bordeaux-Toulouse. Les habitants qui sont sur une commune étant à moins d'une heure d'une gare TVG vont être soumis à cette taxe. Belmont-Sainte-Foi se trouvant à environ 45 minutes de la gare TGV de Montauban est donc impactée. Les membres du conseil municipal font part de leur étonnement et de leur désapprobation quant à cette nouvelle taxe qui est imposée.

URBANISME - PLUi

Lilian MARTY (délégué Urbanisme) et Madame la maire font part des dernières avancées du PLUi et de la réunion concernant les OAP qui s'est tenue à Lalbenque le 17 février dernier et à laquelle étaient conviés les propriétaires concernés par les terrains à urbaniser. Un seul propriétaire sur Belmont Ste Foi était impacté, il a confirmé son souhait de vendre ce terrain en vue d'une urbanisation. Madame la maire informe le conseil sur les nouvelles directives pour les communes en RNU (règlement national d'urbanisme). 4 communes sont concernées, la CCPLL réunit les maires de ces communes le 15 mars prochain pour leur indiquer les nouvelles mesures de dématérialisation et les relations avec le service ADS (service qui gère et instruit les dossiers des communes qui avait un PLU ou une carte communale). Certaines communes en RNU ont des dossiers non traités actuellement par la DDT. La commune de Belmont n'a pas de dossier en attente actuellement. Madame la maire fera un point écrit aux membres du conseil après cette réunion afin de les informer. Madame la maire fait un point également sur l'avancement du PLUi en indiquant qu'une réunion importante se tiendra le 23 mars prochain. Lilian MARTY et elle-même y seront présents. Une réunion publique doit également se tenir la semaine 15 en avril prochain. Une communication sera faite dès que le lieu et l'heure seront actés.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Les membres de cette commission doivent être renouvelés tous les trois ans. Elle est composée de 3 membres (titulaires/suppléants). Madame le maire propose en qualité de représentant du conseil municipal : Titulaire Ornella

BIAU – Suppléant Frédéric BRUGIDOU. Elle vérifiera la représentation du délégué de l'administration et du délégué au tribunal judiciaire

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La mise en place du PCS obligatoire avant la fin 2024, Madame la Maire propose de former un groupe de travail. Elle propose que l'agent communal de Belmont Sainte Foi Jean-Luc PERIE intègre ce groupe compte tenu de sa connaissance du terrain, de la commune et de ses habitants. Feront partie de ce groupe F. BRUGIDOU (1^{er} Adjoint) M. CROUZAL (2^{ème} adjointe) G. MAUPIN (conseiller municipal) et Madame la Maire. Elle présente succinctement les différents thèmes et rôle des personnes qui seront impliquées dans l'organisation effective du PCS sachant qu'il s'agit toujours de binôme. Chaque responsable désigné par le PCS (membres du Bureau, des relais de quartier, des groupes d'intervention, des membres « accueil et regroupement » devra savoir exactement les mesures à prendre et les actions à mener en cas de déclenchement du PCS. Toute cette organisation se fera bien évidemment sous la direction de la Préfecture et des services de secours. Madame la maire indique qu'elle organisera une première réunion avant l'été avec les différents membres.

INFORMATIONS GENERALES

POINT JUSTICE : Madame la Maire fait un rappel à la Loi concernant les règles à respecter quant au respect de la propriété privée et à la notion de violation de domicile. Elle rappelle les sanctions que courent les personnes dans ce cas précis et indique que ces sanctions sont doublées si elles sont commises par des personnes qui représentent l'autorité publique (élus et autres). Certains membres du conseil sont étonnés car quelquefois par mesure de sécurité et de veille, il faut vérifier surtout sur les habitations non-occupées, qu'il n'y a pas de souci majeur (lumière/volets ouvert et autres petits indices).

Madame la maire informe les élus de la mise en place d'un référent déontologue pour les élus ceux-ci étant souvent confrontés à des situations délicates dans le cadre de leur fonction. Madame la maire remet à chacun des membres présents l'article paru dans « Maires de France » concernant cette nouvelle disposition. Elle indique également qu'en qualité de déléguée de l'AMF46, elle participera à une réunion du CDAD (conseil départemental accès aux droits) le 20 mars prochain. Elle indique également qu'elle leur diffusera le tableau des permanences juridiques avec les différents conciliateurs qui ont été désignés récemment.

SECURITE DE LA SALLE DES FETES : Madame la maire rappelle les directives à donner aux personnes qui louent la salle des fêtes en matière de sécurité (tableau électrique non accessible/sorties de secours/extincteurs/défibrillateur).

C.C.I.D (Commission communale des Impôts Directs) : la réunion a été décalée au 30 mars 2023. Les convocations ont été envoyées aux participants sans les documents, ceux-ci n'ayant pas été communiqués par la DGFIP. Le représentant des finances publiques assistera à la réunion et viendra sur la commune pour la mise à jour du plan cadastral le 17 mars prochain.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE : Madame le maire indique qu'elle a enfin pu avoir le chargé de mission de Territoires Energies qui va lancer l'étude de faisabilité. Dès que cette étude sera achevée, Madame la maire invitera le chargé de mission afin qu'il fasse une présentation en conseil municipal en mai ou juin.

Club de randonnée VTT82 LEOLAGRANGE : Madame la maire indique que ce club organise Le 7 mai 2023, une randonnée circuit VTT/PEDESTRE qui passera par Belmont-Sainte-Foi. La mairie donne son accord.

SIFA : Madame la maire indique que la prochaine réunion du SIFA se tiendra le 21 mars prochain. Carine LEFRANC (déléguée suppléante SIFA) a assisté à la réunion du mois de février et indique que la cotisation par habitant va baisser au regard des comptes très positifs présentés par le Syndicat. Elle fait part succinctement des actions menées par le syndicat auprès des animaux domestiques (récupération des animaux errants/soins/stérilisation des chats et autres actions). Elle indique qu'une commune adhérente souhaitait quitter le syndicat compte tenu du coût et que celui-ci a refusé compte tenu de la baisse proposée des cotisations.

Suite SIFA : Gilles MAUPIN (délégué SIFA) nous fait part de sa découverte de moutons abandonnés sur la commune, non entretenus depuis des années sans tonte et dans un état limite de la maltraitance. Il a donc recueilli plusieurs

moutons de type Ouessant et a prévenu le SIFA de la situation. Sur conseil de Madame la maire, il a déposé une main courante auprès de la gendarmerie pour signaler cette situation préoccupante.

SECHERESSE ET RISQUES D'INCENDIES : Madame la maire indique que cette préoccupation devient majeure au regard des périodes de grande sécheresse (même en hiver) et des risques de plus en plus élevés compte tenu du non-entretien de certaines parcelles par manque de débroussaillage.

Thierry ROMANET a fait une étude qui a donné lieu à un article concernant la sécheresse. Cet article paraîtra prochainement sur le site de la mairie et sera diffusé également par mail en avril prochain après la participation de Madame le Maire à une réunion/formation destinée aux élus organisée le 5 avril prochain. Madame la maire complètera l'article avec la réglementation en matière de débroussaillage et les risques encourus par les propriétaires concernés en matière d'amendes et autres mesures de contraintes.

SECURISATION RD 42 : Madame la maire cède la parole à Thierry ROMANET (délégué auprès du SDAIL) pour une présentation du projet de sécurisation de la RD 42.

Suite à cette présentation de la sécurisation RD42 et compte tenu des éléments présentés, Thierry ROMANET diffusera le document à l'ensemble des membres du conseil municipal afin qu'ils puissent étudier les deux approches en matière de sécurisation en toute connaissance.

Ce projet demandant une réflexion sur le plan de sa réalisation technique et sur le plan financier, Madame le maire, en fonction du budget 2023, inscrira ce projet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

JOURNEE CITOYENNE : Thierry ROMANET porteur de ce projet, présente également les différentes possibilités pour sa réalisation tant sur le plan du choix des sites à restaurer ou réhabiliter que sur le plan de son organisation. Dans une premier temps la date retenue est le dimanche 11 juin de 8 h. à 13 heures qui se clôturera par un repas partagé.

Thierry ROMANET en qualité de Président du Comité des Fêtes présente également le calendrier des différentes manifestations prévues dans les mois à venir. Béatrice GINIBRE indique qu'elle va contacter le prêtre afin de fixer l'heure de la messe dans le cadre de la fête votive et de la matinée du dimanche 9 juillet, matinée organisée par Madame la maire (cérémonie du souvenir et apéritif offert par la mairie).

Gilles MAUPIN reprend la parole pour nous faire part d'un projet photovoltaïque de plusieurs hectares sur la commune voisine de la nôtre mais qui aurait un impact visuel important par rapport à son emplacement dans la continuité de notre commune. Madame la maire n'a pas été mise au courant de ce projet. Elle va se renseigner et prendre des contacts et en fera l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55